

Conditions Générales de l'offre de parrainage de SLTI et R&P

Article 1 : Présentation de SLTI et Ressources et Pédagogie

SLTI et Ressources et Pédagogie, accompagnent les entreprises dans la montée en compétences de leurs collaborateurs avec plus de 300 formations en présentiel ou à distance, en bureautique, poste de travail, PAO, management, soft skills, marketing, RH, et compétences métiers. Depuis 30 ans SLTI et R&P prennent en compte les enjeux stratégiques et les contraintes opérationnelles des entreprises de tous secteurs d'activité et apportent une réponse en construisant avec ses clients, des solutions sur-mesure innovantes et pragmatiques.

SLTI | SAS au capital de 400 000 € RCS PARIS B 391 633 641

R & P | SAS au capital de 15 000 € - RCS PARIS B 403 516 156

42 rue de Clichy, 75009 Paris 01 40 82 78 00 - info@slti.fr - <https://slti.fr>

Article 2 : Notre offre de parrainage « Votre recommandation récompensée »

Offre de parrainage valable du 04/09/2023 au 04/12/2023.

Vous nous recommandez ? Nous vous récompensons !

Pour profiter de l'offre, il suffira dans un premier temps de vérifier si vous et votre filleul(e) êtes éligibles aux conditions de l'offre (voir articles 3 et 4). Par la suite, le parrain ou la marraine est amené(e) à remplir un formulaire d'inscription dans l'espace parrainage sur le site <https://slti.fr/>.

Une fois la commande du/de la filleul(e) facturée et payée*, les chèques-cadeaux vous seront adressés par courrier dans un délai de 10 jours ouvrés.

Le parrain/la marraine bénéficiera alors d'un chèque-cadeau (Kadéos) d'une valeur de 100 € TTC et son/sa filleul(e), d'un chèque-cadeau d'une valeur de 70 € TTC.

* Avant le 31 mai 2024, date à laquelle les derniers chèques-cadeaux seront envoyés. Au-delà, aucun règlement entrainera l'envoi d'un chèque-cadeau.

Article 3 : Conditions d'éligibilité du parrain/de la marraine

- Le parrain / la marraine doit :
 - o Être une personne physique majeure
 - o Le parrain/la marraine ne peut pas s'auto-parrainer
 - o Le nombre de parrainage est limité à 5 sur la durée de cette campagne.

Ces conditions permettront à SLTI et R&P de valider le parrainage.

Article 4 : Conditions d'éligibilité du filleul/de la filleule

- Être une personne physique
- Le/La filleul(e), doit être majeur(e) capable
- S'être acquitté(e) du paiement de la première commande passée*
- Le/La filleul(e), s'engage à se faire parrainer une seule fois, néanmoins il/elle pourra à son tour devenir parrain/marraine
- Dans le cadre d'une société, l'entité du/de la filleul(e) ne peut pas être identique à celle du parrain/de la marraine

Ces conditions permettront à SLTI et R&P de valider le parrainage.

**Commande supérieure à 1 000 € HT.*

Article 5 : Accès aux conditions de l'offre

Les conditions générales seront accessibles en ligne pendant la durée de la campagne à l'adresse suivante : <https://slti.fr/>.

Article 6 : Données personnelles

Les coordonnées du parrain/de la marraine, ainsi que celles du filleul/de la filleule sont conservées un an date de fin de campagne.

Les données nominatives recueillies dans le cadre de cette opération sont traitées conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. Tout participant dispose, en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition ou de rectification aux données le concernant. Toute demande d'accès, rectification ou opposition doit être adressée à : SLTI et Ressources et Pédagogie – 42 rue de Clichy – Paris 75009 ou à l'adresse mail suivante : info@slti.fr